

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

INTERPRETE EN LANGUE DES SIGNES BELGE
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

CODE : 843230S32D1

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juin 1999 ,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

INTERPRETE EN LANGUE DES SIGNES BELGE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

La section vise à affiner les aptitudes à interpréter, **dans des contextes communicationnels différents** (ex. domaines médical, juridique, scolaire, etc.), sous des formes différentes (consécutives, de liaison, simultanée) et pour un public diversifié.

Elle vise, en particulier, à développer les capacités et les aptitudes nécessaires à un interprète en langue des signes, notamment :

- ◆ une maîtrise de la langue des signes, tant en expression qu'en compréhension;
- ◆ une maîtrise de la langue française orale;
- ◆ la capacité de prise de recul et de réflexion;
- ◆ la capacité d'auto-contrôle et d'auto-évaluation.

Elle doit aussi amener l'étudiant, par l'insertion concrète dans un milieu professionnel lors du stage, à:

- ◆ réaliser des expériences de vie en milieu professionnel;
- ◆ établir des contacts avec des acteurs de la vie professionnelle;
- ◆ effectuer des apprentissages professionnels;
- ◆ organiser et gérer l'activité professionnelle.

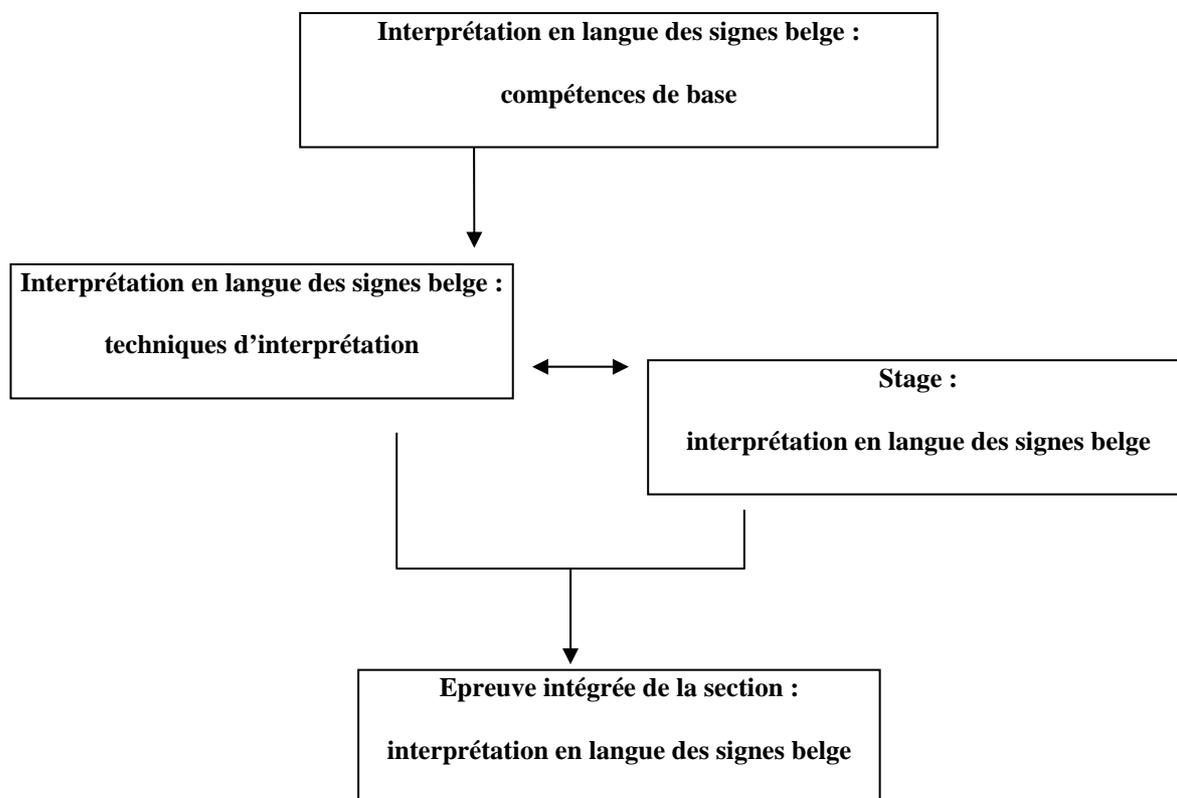
2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

<u>Intitulés</u>	<u>Classement des U.F.</u>	<u>Code des U.F.</u>	<u>Code du domaine de formation</u>	<u>Unités déterminantes</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Interprétation en langue des signes belge : compétences de base	SCEC	843231U32D1	002		360
Interprétation en langue des signes belge : techniques d'interprétation	SCEC	843232U32D1	002	X	330
Stage : Interprétation en langue des signes belge.	SCEC	843233U32D1	002	X	60
Epreuve intégrée de la section: « Interprétation en langue des signes belge »	SCEC	843230U32D1	002		40

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'élève	790
B) nombre de périodes professeur	760

3. MODALITES DE CAPITALISATION

Organigramme de la section



4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Diplôme d'Interprète en langue des signes belge, spécifique à l'enseignement supérieur économique de promotion sociale de type court.

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt : 08/01/1999
Date d'approbation : 11/06/1999

« Interprète en langue des signes belge »

Date d'application : sans objet
Date limite de certification : sans objet

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
84 32 30 S32 D1		Interprète en langue des signes belge (790 p.)			NEANT			NEANT			
84 32 31 U32 D1	002	Interprétation en langue des signes belge : compétences de base (360 p.)			NEANT			NEANT			
84 32 32 U32 D1	002	Interprétation en langue des signes belge : techniques d'interprétation (330 p.)			NEANT			NEANT			
84 32 33 U32 D1	002	Stage : interprétation en langue des signes belge (60p.)			NEANT			NEANT			
84 32 30 U32 D1	002	Epreuve intégrée de la section : interprète en langue des signes belge (40 p.)			NEANT			NEANT			

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**INTERPRETATION EN LANGUE DES SIGNES BELGE :
COMPETENCES DE BASE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

CODE : 843231U32D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 002 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juin 1999,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

INTERPRETATION EN LANGUE DES SIGNES BELGE : COMPETENCES DE BASE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à développer chez l'étudiant les bases nécessaires à une bonne interprétation, notamment:

- ◆ une maîtrise de la langue des signes, tant en expression qu'en compréhension;
- ◆ une maîtrise de la langue française orale;
- ◆ la capacité communicationnelle;
- ◆ la capacité de prise de recul et de réflexion;
- ◆ la capacité d'auto-contrôle et d'auto-évaluation.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant **prouvera**:

a) en langue des signes, à travers:

- *une épreuve de compréhension* entre plusieurs signeurs de niveaux différents, comprenant des questions de compréhension globale et analytique, un résumé et une consigne de répétition étant demandés;
- *une épreuve* d'expression sur un sujet d'actualité;
- *une épreuve* d'explication sur un sujet donné relatif à la culture des Sourds dans ses différents aspects;
- *une épreuve* de traduction d'un discours en langue des signes, qui sera signé par une personne sourde et enregistré sur vidéo (ce qui permettra au candidat de voir une première fois le message *vivant* puis de visionner plusieurs fois le passage à traduire à froid);
- *un moment* d'échange en langue des signes pour connaître la motivation du candidat,

qu'il est capable:

- de comprendre et d'utiliser activement la langue des signes d'une manière nuancée avec les sourds et malentendants dans le cadre de situations diversifiées de la vie sociale, culturelle et professionnelle, notamment en relation avec les connaissances culturelles et sociales relatives au monde des Sourds;
- d'utiliser les différents registres de la langue des Signes en fonction de signeurs et de situations déterminées, ceci dans le respect des caractéristiques de cette langue: variation et modulation des signes, règles et structures, idiomes, rythme, expression corporelle;
- d'exploiter, en langue des signes, les connaissances culturelles et sociales relatives au monde des Sourds;

b) en langue française, à travers:

- *un entretien* de +/- 20 minutes, comprenant *une épreuve* de perception après un exposé de +/- 5 minutes et *une épreuve* d'expression sur un sujet d'actualité;
- *une épreuve écrite* où il fera l'exposé de sa motivation;

qu'il est capable de:

- rendre l'essentiel du message sous forme d'un exposé nuancé;
- s'exprimer oralement en utilisant la terminologie et les structures syntaxiques adéquates;
- s'exprimer dans un français écrit correct.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.)

ET

attestation de réussite de l'unité de formation : « LANGUE DES SIGNES. UF9 – NIVEAU APPROFONDI ».

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

1. <u>Dénomination des cours</u>	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de Périodes</u>
Linguistique	CG	A	32
Sociologie	CG	A	32
Structures politiques, économiques, sociales et culturelles	CG	A	16
Langue des signes: grammaire - lexicologie	CG	A	64
Langue des signes: exercices	CG	A	24
Langue française: grammaire – lexicologie	CG	A	64
Langue française: exercices	CG	A	24
Exercices d'interprétation consécutive	CG	A	32
2. <u>Part d'autonomie</u>			72
Total des périodes			360

4. PROGRAMME

4.1. LINGUISTIQUE

L'étudiant sera capable:

- d'analyser le langage d'après les méthodes de la linguistique;
- d'utiliser la terminologie linguistique et grammaticale;
- d'adopter un comportement critique par rapport à sa propre pratique de locuteur et aux textes portant sur l'étude du langage.

4.1.1. Linguistique générale

L'étudiant sera capable:

- de définir le langage en tant qu'objet de la linguistique, le langage et la communication, les fonctions du langage, les domaines de la linguistique, la terminologie linguistique;
- d'identifier les étapes historiques importantes des idées sur le langage;
- de caractériser l'approche structurale de Saussure (phonétique et phonologie, morphologie, syntaxe, sémantique);
- de se référer à la grammaire générative et transformationnelle, à la pragmatique.

4.1.2. Sociolinguistique

L'étudiant sera capable:

- de comprendre le phénomène de la diversité et du changement linguistique et de comparer les groupes et familles de langues;
- de prendre un recul suffisamment critique par rapport aux aspects sociaux du langage et de la variété linguistique;
- d'évoquer les problèmes de planification linguistique (minorité linguistique, bilinguisme, contacts entre groupes linguistiques, variantes régionales, dialectes et idiolectes, emprunts, néologismes).

4.1.3. Psycholinguistique

L'étudiant sera capable:

- de définir et caractériser les notions de psycholinguistique telles que la cognition, le bilinguisme, le développement du langage chez l'enfant entendant et sourd;
- de prendre en considération les aspects paralinguistiques notamment les conditions de la communication, les manifestations affectives, etc.

4.2. SOCIOLOGIE

L'étudiant sera capable de tenir compte des enjeux et des spécificités de certaines données historiques, sociologiques liées au monde des Sourds.

Ces compétences seront atteintes à travers les points de programme suivants, donnés à titre indicatif et non exhaustif:

4.2.1. Sociologie générale

- étude des mécanismes sociaux:
 - société multiculturelle;
 - minorités et minorités linguistiques;
 - communautés en contact;
 - oppression et revendications identitaires;
 - citoyenneté et marginalité.

4.2.2. Sociologie et histoire des Sourds

- culture des Sourds;
- originalité des situations familiales (enfants sourds – parents entendants ; parents sourds – enfants entendants ;...);
- histoire des structures du monde des Sourds en Belgique, des associations et aperçu des structures internationales [Fédération Mondiale des Sourds (FMS), European Union of the Deaf (EUD), Comité International des Sports des Sourds (CISS), etc.];
- sociologie du monde des Sourds en relation avec l'appartenance sociale du milieu d'origine;
- spécificité de la communication "Sourds – Entendants";
- historique de la profession d'interprète en langue des signes et conséquences sur la profession d'interprète: modalités de l'interprétation pour Sourds en Belgique et dans le monde;
- instances professionnelles.

4.3. STRUCTURES POLITIQUES, ECONOMIQUES, SOCIALES ET CULTURELLES

L'étudiant sera capable de:

- **comprendre d'une manière générale les principes fondamentaux des structures politiques, économiques, sociales et culturelles (belges, européennes, internationales);**
- **se référer à ces principes pour se situer et exercer sa profession en tenant compte de ces structures.**

Ces compétences seront atteintes à travers les points de programme suivants:

4.3.1. Droit

- La Constitution:
 - les droits;
 - les devoirs;
- les institutions fédérales, régionales et communautaires dans leurs compétences respectives [législatives, exécutives et judiciaires (pour le fédéral)];
- les institutions européennes;

- l'organisation judiciaire;
- les personnes juridiques: personnalité et attributs (le domicile, le nom, la nationalité, le patrimoine, la famille, la filiation);
- les contrats.

4.3.2. Economie

- Introduction générale à l'économie;
- formation de base à l'analyse scientifique du fonctionnement des économies de marché.

4.3.3. Société

- Introduction aux relations européennes et internationales.

4.4. LANGUE DES SIGNES : GRAMMAIRE – LEXICOLOGIE

L'étudiant sera capable de s'exprimer de manière correcte et variée en langue des Signes et de recevoir, de la même manière, des messages dans cette langue.

Ces compétences seront recherchées:

4.4.1. En grammaire, à travers:

- la systématisation de l'acquisition de la grammaire de la langue des signes belge;
- la compréhension du mode de pensée qui justifie les structures grammaticales de la langue des signes;
- l'utilisation correcte et idiomatique de la langue;
- la révision des notions suivantes:

Chérologie

- variations idiolectales, régionales et dialectales;

Morphologie

- formation des signes;
- classificateurs;
- pronoms et anaphoriques;
- marqueurs temporels : défini et indéfini, répétition, durée, délai;
- dérivés, racines;
- modification aspectuelle du mouvement et flexion verbale;
- mots composés;
- variations dans l'espace;
- variantes régionales et dialectales;

Syntaxe

- ordre des signes (courant, emphase, topicalisation);
- utilisation des classificateurs;
- utilisation de l'espace;
- pointeurs (manuels et non manuels);
- perspective du signeur;

- incorporation des prépositions;
- types de phrases;
- topicalisation;

Autres

- expression faciale liée au concept;
- changement de perspective, de rôle ou d'attitude;
- bagages culturels et linguistiques spécifiques;

Exercices grammaticaux

4.4.2. En lexicologie

par la pratique des exercices suivants:

- **les exercices pratiques (1^{ère} série)** bi-directionnels (fr - ls, ls - fr), de vocabulaire (traduction, synonyme, antonyme, association de mots) accompagnés de travaux et d'analyse de textes en langue des signes afin de revoir et/ou d'augmenter le vocabulaire acquis;
- **l'approfondissement des domaines suivants:**
 - terminologie signée et vocabulaires spécifiques;
 - recherches terminologiques;
 - linguistique diachronique (étymologie, emprunts, évolution);
 - processus de dérivation et de composition;
 - étude des variantes régionales, dialectales et argotiques de la langue des signes;
 - notation des signes et exercices;
 - dactylogologie et exercices;
- **les exercices pratiques (2^{ème} série)** ayant pour but d'étendre la gamme de vocabulaire des étudiants en ce qui concerne les expressions idiomatiques, l'expression de la pensée et des sentiments, la recherche du mot adéquat d'après le contexte.

4.5. LANGUE DES SIGNES : EXERCICES

Ceux-ci poursuivent les objectifs suivants:

- linguistique: extension lexicale, relations sémantiques;
- cognitif: développement des facultés d'analyse et de synthèse, approche de l'analyse du discours, capacité d'extraire l'information, d'organiser et de cerner l'essentiel du message, capacité d'expression;
- culturel: prise de conscience de problèmes contemporains et de valeurs véhiculées par une culture étrangère.

Ce triple objectif sera recherché à travers les activités suivantes:

4.5.1. Compréhension et analyse

- Travail centré sur la compréhension de la langue des signes par une analyse textuelle et stylistique afin de développer l'aptitude à décoder, comprendre, interpréter et synthétiser un message en langue des signes;
- mise en place des stratégies de réception efficaces:

- repérage des grandes articulations;
- analyse des registres;
- identification de l'intentionnalité et de l'attitude;
- analyse des omissions et interruptions;
- étude des stratégies conversationnelles (prise de parole, feed-back non verbal, etc.) .

4.5.2. Synthèse

Synthèse et contraction de textes permettant de vérifier la compréhension du contenu et de la logique du raisonnement.

4.5.3. Expression de la pensée

- Exprimer son opinion, défendre une position et structurer un avis;
- participer à une discussion non spécialisée et adopter les comportements adéquats dans les contacts sociaux;
- développer la compétence communicative et maîtriser la langue des signes dans une présentation individuelle (techniques de gestion de stress, de gestion de l'espace).

4.5.4. Conversation

- Mise en pratique des capacités énoncées ci-dessus dans une situation d'interlocution;
- observation des interactions et feed-back.

4.5.5. Mémorisation

Exercices de mémorisation visuelle, dessin.

4.5.6. Anticipation

Travail sur la capacité d'anticiper en se basant sur les repères textuels (cohérence sémantique, inférence et intentionnalité).

4.5.7. Shadowing et reformulation

Exercices destinés à assurer la reproduction fidèle d'un message signé (shadowing) ou la formulation d'équivalents sémantiques (reformulation).

4.5.8. Traduction

- Travail vers et à partir de la langue des signes, sur base de textes d'intérêt général, débouchant sur un support (écrit, vidéo) et suivi de discussion et d'analyse réflexive, respectant l'équivalence non seulement au niveau du contenu mais également au niveau de la formulation et du niveau de langue;
- mise en application par la pratique des schémas et méthodes de traduction, systématisation des acquis.

4.5.9. Prise de notes

- Etude du système de la prise de notes en interprétation consécutive: mise en page, structuration, symboles;
- exercices d'analyse et de contraction de textes et de discours en langue des signes sur des sujets divers.

4.6. LANGUE FRANCAISE : GRAMMAIRE - LEXICOLOGIE

L'étudiant sera capable de s'exprimer de manière correcte et variée en langue française et de recevoir, de la même manière, des messages dans cette langue.

Ces compétences seront recherchées:

4.6.1. En grammaire

- en donnant à l'étudiant la possibilité de combler les éventuelles lacunes de sa formation de l'enseignement secondaire;
- en visant la maîtrise des règles grammaticales et du métalangage nécessaires à une compréhension critique des mécanismes grammaticaux.

4.6.2. En lexicologie

par:

- l'utilisation de terminologies et vocabulaire spécialisés: principes de base de la recherche terminologique: concept, langue spécialisée, terme, création lexicale, néologie, notions de terminographie, lecture critique de dictionnaires, etc.;
- des exercices d'application (substitution de termes vagues, périphrases...) et de stylistique.

4.7. LANGUE FRANCAISE : EXERCICES

Ils poursuivent les objectifs suivants:

- linguistique: extension lexicale, relations sémantiques;
- cognitif: développement des facultés d'analyse et de synthèse, approche de l'analyse du discours, capacité d'extraire l'information, d'organiser et de cerner l'essentiel du message, capacité d'expression;
- culturel: prise de conscience de problèmes contemporains et de valeurs véhiculées par la langue française.

Ce triple objectif sera recherché à travers les activités suivantes:

4.7.1. Compréhension et analyse

- Travail centré sur la compréhension du français, par une analyse textuelle et stylistique afin de développer l'aptitude à décoder, comprendre, interpréter et synthétiser un message en français;
- mise en place des stratégies de réception efficaces:
 - repérage des grandes articulations;
 - analyse des registres;
 - identification de l'intentionnalité et de l'attitude;
 - analyse des omissions et interruptions;

- étude des stratégies conversationnelles (prise de parole, feed-back non verbal, etc.) .

4.7.2. Synthèse

Synthèse et contraction de textes permettant de vérifier la compréhension du contenu et de la logique du raisonnement.

4.7.3. Expression de la pensée

- Exprimer son opinion, défendre une position et structurer un avis;
- participer à une discussion non spécialisée et adopter les comportements adéquats dans les contacts sociaux;
- développer la compétence communicative et maîtriser la langue française dans une présentation individuelle (techniques de gestion de stress, de gestion de l'espace).

4.7.4. Conversation

- Mise en pratique des capacités énoncées ci-dessus dans une situation d'interlocution;
- observation des interactions et feed-back.

4.7.5. Anticipation

Travail sur la capacité d'anticiper en se basant sur les repères textuels (cohérence sémantique, inférences et intentionnalité).

4.7.6. Mémorisation

Exercices de mémorisation auditive.

4.7.7. Shadowing et reformulation

Exercices destinés à assurer la reproduction fidèle d'un message parlé (shadowing) ou la formulation d'équivalents sémantiques en français (reformulation).

4.7.8. Traduction

- Travail vers et à partir du français, de textes d'intérêt général, débouchant sur un support (écrit, vidéo) et suivi de discussion et d'analyse réflexive, respectant l'équivalence non seulement au niveau du contenu mais également au niveau de la formulation et du niveau de langue;
- mise en application par la pratique des schémas et méthodes de traduction, systématisation des acquis;
- traduction à vue en laboratoire de textes de la presse francophone sur des sujets d'actualité ou des problèmes de société.

4.7.9. Prise de notes

- Etude du système de la prise de notes en interprétation consécutive: mise en page, structuration, symboles;
- exercices d'analyse et de contraction de textes oraux en langue française sur des sujets politiques et de vulgarisation scientifique.

4.7.10. Phonétique et correction de la prononciation

4.8. EXERCICES D'INTERPRETATION CONSECUTIVE

L'étudiant sera capable:

- afin d'acquérir des outils de travail indispensables à l'interprétation, de développer son esprit de synthèse, sa mémoire à court terme et sa technique de prise de notes;
- pour atteindre un résultat optimal en langue cible, d'accroître sa connaissance de ces langues de travail en s'attachant non seulement au contenu des messages mais aussi à leur forme.

Ces messages sont traités aux niveaux suivants:

- phonologie;
- lexique;
- morpho-syntaxe;
- sémantique;
- pragmatique;
- intentionnalité;
- culture - vision du monde - culture générale.

Les exercices portent sur la prise de notes et l'interprétation de séquences courtes: phrases et paragraphes.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable:

- par sa connaissance approfondie en langue des signes, d'en assurer l'interprétation consécutive dans les divers contextes requis en assimilant l'information et en la restituant avec précision;
- par sa connaissance approfondie en langue française, d'en assurer l'interprétation consécutive dans les divers contextes requis en assimilant l'information et en la restituant avec précision;
- par sa connaissance des deux langues, de traduire les messages en respectant les réactions propres aux différents interlocuteurs et les niveaux de langue utilisés;
- de maîtriser les processus de communication intégrés dans un contexte et un système interactionnel.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- du niveau de transfert (passage d'une langue à l'autre);
- du niveau d'analyse et de synthèse;
- du niveau de déverbalisation (capacité à se détacher du texte pour une adéquation au contenu et à l'intention);
- du niveau de communicativité;
- du niveau de culture générale;
- du niveau de culture des Sourds;
- de la prise de recul par rapport à lui-même: auto-contrôle et évaluation;
- du niveau de précision lors de la restitution.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

Toutefois, pour le cours “ Exercices d’interprétation ”, le chargé de cours pourra être un expert.

L’expert sera choisi sur une liste établie par le Comité de suivi.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser 18 étudiants par groupe. Toutefois, pour les cours “ Langue des signes : exercices ” et “ Exercices d’interprétation consécutive ” un nombre maximum de 10 étudiants est souhaité.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**INTERPRETATION EN LANGUE DES SIGNES BELGE :
TECHNIQUES D'INTERPRETATION**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

<p>CODE : 843232U32D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 002 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juin 1999 ,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

INTERPRETATION EN LANGUE DES SIGNES BELGE : TECHNIQUES D'INTERPRETATION

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à développer et affiner les aptitudes des candidats à interpréter:

- ◆ dans des domaines différents (médical, juridique, scolaire, etc.);
- ◆ sous des formes différentes (consécutive, simultanée, de liaison, de conférence);
- ◆ pour un public diversifié.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant prouvera qu'il est capable:

- par sa connaissance approfondie en langue des signes, d'en assurer l'interprétation consécutive dans les divers contextes requis en assimilant l'information et en la restituant avec précision;
- par sa connaissance approfondie en langue française, d'en assurer l'interprétation consécutive dans les divers contextes requis en assimilant l'information et en la restituant avec précision;
- par sa connaissance des deux langues, de traduire les messages en respectant les réactions propres aux différents interlocuteurs et les niveaux de langue utilisés;
- de maîtriser les processus de communication intégrés dans un contexte et un système interactionnel.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation : "INTERPRETATION EN LANGUE DES SIGNES BELGE : COMPETENCES DE BASE".

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

1. Dénomination des cours (2)	Classement des cours	Code U	Nombre de Périodes
Psychologie	CPPM	K	32
Déontologie	CG	A	16
Langue des signes: travail sur le corps et la communication	CG	A	16
Langue des signes: exercices	CG	A	8
Langue française: travail sur la parole	CG	A	16
Langue française: exercices	CG	A	8
Exercices d'interprétation	CG	A	168
2. Part d'autonomie	XXXXXX		66
Total des périodes			330

4. PROGRAMME

4.1. PSYCHOLOGIE

L'étudiant sera capable:

- de définir les processus et les aptitudes mises en oeuvre dans l'interprétation: réception, mémorisation, compréhension, processing, expression, feed-back,etc.;
- d'analyser les causes et les conséquences de la surdité du point de vue médical, psychologique, éducatif: répercussions sur la construction du sujet et sur les interactions entre individus;
- d'identifier les enjeux affectifs, identitaires de l'interprétation, et d'analyser son propre vécu.

4.2. DEONTOLOGIE

L'étudiant sera capable d'intégrer dans son travail:

- les différents aspects de l'éthique professionnelle: impartialité, fidélité, discrétion, secret professionnel, distance professionnelle, etc.;
- le rôle, la responsabilité et les limites du métier;
- les relations avec les clients.

Il prendra, en outre, conscience des spécificités des divers milieux professionnels: école, hôpital, justice, entreprise, guidance,etc.

4.3. LANGUE DES SIGNES : TRAVAIL SUR LE CORPS ET LA COMMUNICATION

Ce cours vise à l'acquisition d'une réelle compétence à la communication en langue des signes, notamment par:

- la formation à la communication (attitudes communicatives, communication non verbale);
- l'attention à l'expression du visage:
 - expression corporelle;
 - rythme;
 - poésie du geste;
- une approche de la littérature et de l'expression artistique en langue des signes.

4.4. LANGUE DES SIGNES : EXERCICES

L'étudiant sera capable de s'exprimer de manière précise et nuancée en langue des signes et de recevoir, de la même manière, des messages dans cette langue.

Ces compétences seront recherchées par des exercices en langue des signes, qui poursuivent les objectifs suivants:

linguistique: extension lexicale, relations sémantiques;

cognitif: développement des facultés d'analyse et de synthèse, approche de l'analyse du discours, capacité d'extraire l'information, d'organiser et de cerner l'essentiel du message, capacité d'expression;

culturel: prise de conscience de problèmes contemporains et de valeurs véhiculées par une culture étrangère.

Ce triple objectif sera recherché à travers des activités suivantes:

4.4.1. Compréhension et analyse

- Travail centré sur la compréhension de la langue des signes par une analyse textuelle et stylistique afin de développer l'aptitude à décoder, comprendre, interpréter et synthétiser un message en langue des signes;
- mise en place des stratégies de réception efficaces:
 - repérage des grandes articulations;
 - analyse des registres;
 - identification de l'intentionnalité et de l'attitude;
 - analyse des omissions et des interruptions;
 - étude des stratégies conversationnelles (prise de parole, feed-back non verbal, etc.).

4.4.2. Synthèse

Synthèse et contraction de textes permettant de vérifier la compréhension du contenu et la logique du raisonnement.

4.4.3. Expression de la pensée

- Exprimer son opinion, défendre une position et structurer un avis;
- participer à une discussion non spécialisée et adopter les comportements adéquats dans les contacts sociaux;
- développer, à un niveau optimal, la compétence communicative et la maîtrise de la langue des signes dans une présentation individuelle (techniques de gestion de stress, de gestion de l'espace).

4.4.4. Conversation

- Mise en pratique des capacités énumérées ci-dessus dans une situation d'interlocution;
- observation des interactions et feed-back.

4.4.5. Mémorisation

Exercices de mémorisation visuelle, dessin.

4.4.6. Anticipation

Travail sur la capacité d'anticiper en se basant sur les repères textuels (cohérence sémantique, inférence et intentionnalité).

4.4.7. Shadowing et reformulation

Exercices destinés à assurer la reproduction fidèle d'un message signé (shadowing) ou la formulation d'équivalents sémantiques (reformulation).

4.4.8. Traduction

- Travail vers et à partir de la langue des signes, sur base de textes d'intérêt général, débouchant sur un support (écrit, vidéo) et suivi de discussion et d'analyse réflexive, respectant non seulement l'équivalence au niveau du contenu mais également au niveau de la formulation et du niveau de langue;
- mise en application par la pratique des schémas et méthodes de traduction: systématisation des acquis.

4.4.9. Prise de notes

- étude du système de la prise de notes en interprétation consécutive: mise en page, structuration, symboles;
- exercices d'analyse et de contraction de textes et de discours en langue des signes sur des sujets divers.

4.5. LANGUE FRANCAISE : TRAVAIL SUR LA PAROLE

L'étudiant sera capable de s'exprimer de manière précise et nuancée en langue française et de recevoir, de la même manière, des messages dans cette langue.

Ces compétences seront recherchées par des exercices en langue française qui poursuivent les objectifs suivants:

linguistique: extension lexicale, relations sémantiques;

cognitif: développement des facultés d'analyse et de synthèse, approche de l'analyse du discours, capacité d'extraire l'information, d'organiser et de cerner l'essentiel du message, capacité d'expression;

culturel: prise de conscience de problèmes contemporains et de valeurs véhiculées par la culture entendante.

Ce triple objectif sera recherché à travers les activités suivantes:

4.5.1. Compréhension et analyse

- Travail centré sur la compréhension de la langue française par une analyse textuelle et stylistique afin de développer l'aptitude à décoder, comprendre, interpréter et synthétiser un message en français;
- mise en place des stratégies de réception efficaces:
 - repérage des grandes articulations;
 - analyse des registres;
 - identification de l'intentionnalité et de l'attitude;
 - analyse des omissions et des interruptions;

- études des stratégies conversationnelles (prise de parole, feed-back non verbal, etc.).

4.5.2. Synthèse

Synthèse et contraction de textes permettant de vérifier la compréhension du contenu et la logique du raisonnement.

4.5.3. Conversation

- Mise en pratique des capacités décrites ci-dessus dans une situation d'interlocution;
- observation des interactions et feed-back.

4.5.4. Anticipation

Travail sur la capacité d'anticiper en se basant sur les repères textuels (cohérence sémantique, inférence et intentionnalité).

4.5.5. Mémorisation

Exercices de mémorisation visuelle et auditive.

4.5.6. Shadowing et reformulation

Exercices destinés à assurer la reproduction fidèle d'un message parlé (shadowing) ou la formulation d'équivalents sémantiques (reformulation).

4.5.7. Traduction

- Travail vers et à partir de la langue française, sur base de textes d'intérêt général, débouchant sur un support (écrit, vidéo) et suivi de discussion et d'analyse réflexive, respectant non seulement l'équivalence au niveau du contenu mais également au niveau de la formulation et du niveau de langue;
- mise en application par la pratique des schémas et des méthodes de traduction, systématisation des acquis;
- traduction à vue en laboratoire de textes de la presse francophone sur des sujets d'actualité ou des problèmes de société.

4.5.8. Prise de notes

- Etude du système de la prise de notes en interprétation consécutive: mise en page, structuration, symboles;
- exercices d'analyse et de contraction de textes oraux en langue française sur des sujets politiques et de vulgarisation scientifique.

4.5.9. Expression de la pensée

- Expression de son opinion, défense d'une position et structuration d'un avis;
- participation à une discussion non spécialisée et adoption de comportements adéquats dans les contacts sociaux;
- développement, à un niveau optimal, de la compétence communicative et maîtrise de la langue française dans une présentation individuelle (techniques de gestion de stress, de gestion de l'espace).

4.6. LANGUE FRANCAISE: EXERCICES

Phonétique, phonologie et orthophonie

L'étudiant sera capable de définir et de caractériser les notions suivantes:

- données de base physiologiques, acoustiques, stylistiques de la phonétique française;
- règles combinatoires qui articulent les chaînes de sons;
- système phonologique du français en contraste avec le système de quelques autres langues étrangères;
- question de la norme en regard des variantes du français contemporain et du français langue étrangère;
- questions de prononciation.

Il sera capable de les mettre en pratique par des exercices sur les attitudes communicatives (diction, voix, intonation, rythme, expression du visage) et sur la pragmatique de la communication (prise en compte de l'interlocuteur).

4.7. EXERCICES D'INTERPRETATION

4.7.1. Interprétation consécutive

L'étudiant sera capable:

- afin d'acquérir des outils de travail indispensables à l'interprétation, d'exercer son esprit de synthèse et sa mémoire à court terme et de perfectionner sa technique de prise de notes;
- pour atteindre un résultat optimal en langue cible, d'accroître sa maîtrise de ses langues de travail en s'attachant non seulement au contenu des messages mais aussi à leur forme.

Ces messages seront traités aux niveaux suivants:

- phonologie;
- lexique;
- morpho-syntaxe;
- sémantique;
- pragmatique;
- intentionnalité;
- culture - vision du monde - culture générale.

Les exercices porteront sur la prise de notes et l'interprétation de discours complexes et variés.

4.7.2. Interprétation simultanée

Placé en situation réelle (enregistrements audio ou vidéo d'échanges, de discours, de conférences, etc.), l'étudiant sera capable d'interpréter, à une vitesse suffisante et dans un style correct, n'importe quel discours, prononcé ou signé et ce, quels que soient l'accent et le style dans la langue d'arrivée.

Ce cours vise notamment à:

- développer, par des exercices appropriés, les facultés de mémoire, de rapidité de réaction et de résistance au stress, indispensables à l'interprète;
- améliorer la qualité du texte rendu (texte complet, fiable, cohérent) et du langage utilisé (précis, fluide, adapté au style de l'orateur).

4.7.3. Interprétation de liaison

Dans le contexte d'interprétation d'interviews, dialogues ou tout autre échange entre locuteurs de langues différentes pour lesquels l'étudiant sert d'interprète (durée maximale: 20 minutes), **ce dernier sera capable:**

- d'utiliser la langue maternelle et la langue cible avec précision dans une forme correcte;
- de transposer, en respectant la forme du message, un contenu d'une langue source vers une langue cible;
- de saisir l'intention d'un interlocuteur et de la restituer fidèlement;
- d'adopter une attitude la plus neutre et la plus transparente possible de manière à éviter les interférences personnelles dans la communication entre interlocuteurs.

4.8. EXERCICES D'INTERPRETATION

Dans des situations concrètes et en tenant compte des besoins communicationnels spécifiques des interlocuteurs, l'étudiant sera capable:

- d'utiliser toutes les ressources du métier, notamment par la rencontre et l'échange avec des interprètes professionnels;
- d'exercer la profession dans différents domaines, notamment ceux repris ci-dessous.

➤ *Interprétation dans des situations quotidiennes et dans des domaines spécialisés, notamment:*

- ✓ **législatif et juridique;**
- ✓ **administratif;**
- ✓ **économique;**
- ✓ **scientifique;**
- ✓ **technique;**
- ✓ **éducatif;**
- ✓ **médical;**
- ✓ **social;**
- ✓ **culturel et artistique;**
- ✓ **psychologique;**
- ✓ **pédagogique.**

Il sera également capable de traduire des messages écrits en langue des signes et inversement.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable d'interpréter en simultané, avec aisance et dans un style correct, des messages relevant des différents domaines visés par les exercices d'interprétation au niveau de:

- la compréhension de la langue des signes;
- l'expression en langue des signes;
- la compréhension en français;
- l'expression en français;
- le transfert ("processing", opération de passage d'une langue à l'autre).

Il fera de plus la preuve de sa capacité:

- d'analyse et synthèse;
- de déverbalisation (capacité à se détacher du texte pour viser une adéquation par rapport au contenu et à l'intention);
- de communicativité;
- de prise de recul par rapport à lui-même et d'auto-évaluation;
- d'auto-contrôle;
- de présentation et d'attitude adaptées;
- de référence à la culture générale et à la culture des Sourds.

Il prouvera en outre qu'il est capable de traduire des messages écrits en langue des signes et inversement.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- du niveau de déverbalisation;
- du niveau de communicativité;
- du niveau de culture générale;
- du niveau de culture des Sourds;
- de la prise de recul par rapport à soi-même: auto-contrôle et évaluation;
- du niveau de précision lors de la restitution.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

Toutefois, pour le cours « exercices d'interprétation », le chargé de cours pourra être un expert.

L'expert sera choisi sur une liste établie par le Comité de suivi.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser 18 étudiants par groupe. Toutefois, pour les cours « langue des signes :exercices » et « exercices d'interprétation » un nombre maximum de 10 étudiants est souhaité.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

STAGE: INTERPRETATION EN LANGUE DES SIGNES BELGE
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

CODE : 843233U32D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 002 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juin 1999 ,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

STAGE: INTERPRETATION EN LANGUE DES SIGNES BELGE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de stage vise à amener l'étudiant à mettre en pratique, dans différentes situations et différents domaines où s'exerce la profession d'interprète, les connaissances et les compétences acquises.

De plus, l'unité de formation doit amener l'étudiant à une prise de conscience des exigences de la profession.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant prouvera qu'il est capable:

- par sa connaissance approfondie de la langue des signes, d'en assurer l'interprétation consécutive dans les divers contextes requis en assimilant l'information et en la restituant avec précision;
- par sa connaissance approfondie de la langue française, d'en assurer l'interprétation consécutive dans les divers contextes requis en assimilant l'information et en la restituant avec précision;
- par sa connaissance des deux langues, de traduire les messages en respectant les réactions propres aux différents interlocuteurs et les niveaux de langue utilisés;
- de maîtriser les processus de communication intégrés dans un contexte et un système interactionnel.

Il sera en outre inscrit dans l'U.F. « INTERPRETATION EN LANGUE DES SIGNES BELGE : TECHNIQUES D'INTERPRETATION ».

2.2. Titre(s) pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation : « INTERPRETATION EN LANGUE DES SIGNES BELGE : COMPETENCES DE BASE ».

Il sera en outre inscrit dans l'U.F. « INTERPRETATION EN LANGUE DES SIGNES BELGE : TECHNIQUES D'INTERPRETATION ».

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

Code U

Z

3.1. Etudiant : 60 périodes

3.2. Encadrement du stage

Dénomination du cours	<u>Classement</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes par groupe d'étudiants</u>
Stage : Interprétation en langue des signes belge	CT	I	
Total des périodes			30

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour les étudiants

Placé dans différents contextes où s'exerce la profession d'interprète en langue des signes, **l'étudiant sera capable :**

- d'observer le fonctionnement d'un milieu professionnel;
- d'analyser les qualités essentielles que doit posséder celui qui est engagé dans ce milieu.

Il pratiquera les différents types d'interprétation (consécutive, simultanée, de liaison et de conférence) en veillant à:

- s'adapter aux conditions de travail;
- s'adapter au niveau d'exigences professionnelles;
- s'intégrer au milieu professionnel;
- faire preuve d'auto-contrôle et d'auto-évaluation.

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le chargé de cours:

- stimulera et guidera le stagiaire pour la prise de contact permettant l'obtention du stage;
- préparera le stagiaire à sa rencontre du milieu professionnel;
- incitera le stagiaire à rendre compte de son observation;
- guidera le stagiaire dans son analyse du milieu professionnel observé;
- suscitera l'adaptation et l'intégration du stagiaire au milieu professionnel;
- mettra le stagiaire en situation d'exercer sa capacité d'auto-contrôle et d'auto-évaluation;
- aidera le stagiaire à surmonter ses difficultés en pointant ses faiblesses et lacunes et en lui conseillant les moyens appropriés pour y remédier;
- stimulera le stagiaire en valorisant ses capacités.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable d'interpréter (en consécutif, en simultané, en conférence et en liaison) des messages relevant des différents domaines rencontrés dans le stage et ce, en tenant compte des besoins communicationnels spécifiques des interlocuteurs.

Il prouvera en outre qu'il est capable:

- d'identifier les qualités et les capacités auxquelles il a recours dans l'exercice de sa profession;
- d'utiliser ses observations et son analyse pour améliorer sa propre façon d'interpréter.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de:

- la capacité d'observation;
- la capacité d'analyse;
- la capacité d'auto-évaluation;
- la capacité d'adaptation;
- la qualité de l'interprétation.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.
L'expert sera choisi sur une liste établie par le Comité de suivi.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION:
INTERPRETATION EN LANGUE DES SIGNES BELGE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

<p>CODE : 843230U32D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 002 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juin 1999 ,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION: INTERPRETATION EN LANGUE DES SIGNES BELGE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation doit permettre de vérifier que l'étudiant est capable:

- ◆ d'interpréter dans des contacts communicationnels variés, sous des formes différentes et pour des publics diversifiés;
- ◆ de prendre du recul par rapport à sa pratique professionnelle, de s'auto-contrôler et de s'auto-évaluer.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

Sans objet.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Etudiant 40 périodes Code U
Z
Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

3.2. Encadrement de l'épreuve intégrée:

<u>Dénomination des cours</u>	<u>Classement</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombres de périodes</u> - par groupe d'étudiants
Préparation de l'épreuve intégrée	CG	X	38
Epreuve intégrée	CG	X	2
Total des périodes			40

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour les étudiants

L'étudiant fournira un travail développé, d'une part, par écrit en langue française, et, d'autre part, en langue des signes sur support vidéo. Le sujet de ce travail sera choisi parmi les domaines d'activité de l'interprète. Le travail concerne la langue des signes et l'interprétation.

Il sera mis en situation de communication interactive devant un groupe et devant des documents de types variés lui permettant de démontrer qu'il:

- maîtrise la langue des signes, tant en expression qu'en compréhension;
- maîtrise la langue française orale et écrite;
- est capable:
 - d'émettre des messages en tenant compte, dans chaque langue, des différents niveaux (forme et sens);
 - de prise de recul et de réflexion;
 - d'auto-contrôle et d'auto-évaluation;
 - d'interpréter dans des contextes différents (ex.: domaines médical, juridique, scolaire, etc.), sous des formes différentes (consécutive, simultanée, de liaison et de conférence) et pour un public diversifié.

4.2. Programme pour le personnel chargé de cours

- Le chargé de cours veillera à informer et à conseiller l'étudiant dans le choix d'un travail de fin d'études permettant d'illustrer la maîtrise des compétences décrites ci-dessus.
- Il guidera le travail préparatoire.
- Il aidera l'étudiant à structurer le travail et le préparera à le présenter devant un jury.
- Il organisera l'épreuve de manière à ce que le jury puisse vérifier que l'étudiant maîtrise les compétences visées au programme de ce dernier.

5. CAPACITES TERMINALES

Lors de la présentation du travail de fin d'études et lors de chacune des épreuves suivantes:

- *d'interprétation consécutive d'au moins 5 minutes dans chaque sens;*
- *d'interprétation de liaison d'au moins 5 minutes;*
- *d'interprétation de conférence d'au moins 5 minutes dans chaque sens,*

pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra faire la preuve:

- d'une très bonne maîtrise des facultés suivantes:

- compréhension de la langue des signes;
- expression en langue des signes;
- compréhension du français;
- expression en français;
- transfert en langue cible ("processing", opération de passage d'une langue à l'autre);
- analyse et synthèse;
- déverbalisation (capacité de se détacher du texte pour viser une adéquation par rapport au contenu et à l'intention).

- d'une maîtrise des facultés suivantes:

- communication;
- capacité de prendre du recul par rapport à lui-même, de s'auto-contrôler et de s'auto-évaluer;
- aptitude à se référer à la culture générale et à la culture des Sourds.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte:

- du niveau de transfert (passage d'une langue à l'autre);
- du niveau d'analyse et de synthèse;
- du niveau de déverbalisation;
- du niveau de communicativité;
- du niveau de culture générale;
- du niveau de culture des Sourds.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.
L'expert sera choisi sur une liste établie par le Comité de suivi.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.